

INC branche AT / MP Prévention UCANSS mercredi 24/11/2010

Le Directeur de la DRP CNAMTS a souhaité faire un point de situation devant l'INC à mi-exercice de la COG AT/MP 2009/2012. Il centre son propos sur le volet prévention.

Il souligne d'emblée que la politique de prévention initiée au travers des orientations contenues dans cette 2^{ème} COG enregistre des résultats tangibles, visibles et effectifs grâce à l'activité des équipes de la prévention œuvrant dans les CARSAT. Il admet aussi que cela ne s'est pas fait sans difficultés, difficultés que la branche a commencé à prendre en compte. Il souligne que son secteur doit « être sur le fond des choses afin que cela change dans les Entreprises » La branche s'attache à se caler sur un calendrier « bref » en sorte qu'il estime qu'elle est déjà bien avancée dans la réalisation des programmes et plan d'actions inscrits dans la COG.

Au travers de son propos liminaire, Stéphane SELLIER pose le cadre d'un débat (très nourri) avec les représentants syndicaux qui, s'ils ne cacheront pas les vives critiques et les constats alarmants qui ressortent de la nouvelle organisation du travail du secteur prévention, ont trouvé auprès des Responsables de cette branche un lieu de dialogue social sérieux et, semble t il attentif.

Au cours de leurs interventions respectives, le DRP et les deux Ingénieurs Conseils qui l'accompagnaient – Y Gary et Y.Créau – ont tout à la fois souligné les résultats obtenus , conformément aux objectifs de la COG : en témoignent les 240 actions régionales engagées, les résultats encourageant obtenus sur le terrain de la prévention des cancers pro (CMR), des résultats tangibles dans le domaine de l'interim S'agissant des « fameux indicateurs CPG », les Caisses ont été eu rendez vous. Sur le fond, cette deuxième COG a donné de la visibilité à la branche AT-MP : le projet de réforme de la Médecine du travail ne prévoit il pas que l'Etat et les CARSAT assureront la régulation du nouveau dispositif ?. Le DRP revient à nouveau sur la sécurisation apportée par la COG (en termes de moyens et de reconnaissance institutionnelle).

Témoignant de son souci d'être à l'écoute des difficultés et du malaise des équipes du secteur prévention – relayés par les médias tels que la publication Santé & Travail – S.SELLIER fait passer les messages suivants :

⇒ la préparation de la nouvelle COG sera engagée dès début 2012 et s'appuiera sur des travaux préparatoires en 2011 (en collaboration avec la CAT/MP nationale et des Commissions spécifiques).

⇒ pour ne pas ajouter de missions supplémentaires aux agents, l'objectif de la DRP a été d'intégrer le PNAC dans le PST2 : ayant entendu les alertes venant du terrain, la branche a revu à la baisse certains objectifs.

⇒ compte tenu des difficultés rencontrées par les équipes de la prévention, une action est démarrée sur le terrain de GRHet la DRP « espère avoir des choses à proposer en 2011 ».

Après cette présentation par la Direction des Risques professionnels de ce bilan intermédiaire (à l'appui de tableaux transmis aux OS : document joint), les représentants des différentes Fédérations sont intervenues en apportant des témoignages forts sur les difficultés et les dysfonctionnements imposés par une organisation venues bousculer les méthodes et les pratiques professionnelles du secteur prévention. Cela provoque une remise en cause de missions traditionnelles de service public (telle que la formation des CHSCT ...) voire un dévoiement des fonctions selon l'expression d'un Syndicat.

Cette nouvelle organisation a introduit des activités nouvelles chronophages mal supportées. Ces activités sont jugées fondées sur l'impératif de résultat à court terme et s'inscrivant dans une culture de plus en plus envahissante de contrôle de gestion. Le résultat aboutit à tarir les activités de recherche et d'investigation. Ainsi qu'à un malaise ressenti par le plus grand nombre. Par ailleurs, le ressenti très partagé des différentes catégories de personnels du secteur voudrait que la branche s'applique à elle-même les préconisations qu'elle diffuse au monde des Entreprises.

Aspects abordés, défendus et remontés par la CFTC :

- les référentiels métiers, la refonte des accréditations, classifications - reconnaissances sont à corriger,
- le question de l'utilisation et ventilation effective du FNPAT est posée
- les politiques variées et divergentes de management d'une caisse à l'autre posent la question des arbitrages entre les secteurs retraite, RP et maladie.
- le remplacement des départs en retraite dans diverses caisses n'est pas pratiqué en lien aux COG et CPG retraite et maladie
- la pratique de l'Evrp et DU en interne est à faire vivre en terme d'objectif au titre de la responsabilité sociale du Directeur de CARSAT
- la maîtrise des externalisations de services de prévention est à cadrer (garder et promouvoir une expertise métier dans les domaines Formation, RPS, TMS,...)
- les outils et la gestion de l'Activité, des Contrats de Prévention et des nouvelles Aides financières simplifiées sont à assouplir.
- les orientations SST, PDP, PNAC et PRST2 en terme de collaborations avec les partenaires sont à partager dans le réseau...

A la demande appuyée de certains représentants de Fédération de faire une pause (du fait de l'empilement des missions, d'équipes fatiguées, de la perte de lisibilité du métier...), le Directeur de la branche RP bien que soulignant la responsabilité de la branche (« elle est attendue sur le terrain de la pénibilité ») apporte une série d'apaisements :

- Va transmettre les données et tableaux réclamés
- Va organiser une réunion sur le thème RH avant l'été prochain

- Respectera la gouvernance pour la définition des priorités (en clair : pas d'ingérence des syndicats du personnel). Mais d'accord pour un dialogue sur la mise en œuvre des actions
- Donne l'exemple de la Carsat Nord Picardie comme ayant mis en place une organisation intéressante du reporting qui à son avis décharge les techniciens d'une bonne partie de la charge administrative (AGAPREV) Il serait intéressant d'avoir l'avis des collègues concernés et du personnel administratif qui est directement "au bout" du fil et doit prendre en charge !
- Tuilage toujours accepté par la DRP si les Carsat en font la demande,(mais pour quelques mois et non des années) cette position devrait être officialisée ...

Au total, cette INC a permis de porter témoignage d'une réalité de terrain difficile, voire plus pour des professionnels de la prévention expérimentés et reconnus et en même temps emportés en quelque sorte par un tsunami technocratique ...même si les nouveaux objectifs et les nouvelles missions ne sauraient être récusées. Par la grâce de la COG, la branche AT-MP est à son tour, et comme les autres branches, touchée par une inflation galopante d'objectifs, plans, indicateurs difficiles à endiguer et même à maîtriser.

En conclusion on serait tenter d'écrire que la Direction de la branche aura donc besoin certes d'une bonne écoute mais aussi d'un capacité de proposition réelle et réaliste pour endiguer les dérives actuelles et convaincre les troupes.

Plan nationale d'actions coordonnées (PNAC) 2009-2012 : point d'avancement

Cancérogènes, mutagènes, reprotoxiques (CMR)

L'objectif global sur 4 ans est de soustraire 100 000 salariés au risque CMR, et d'agir auprès des entreprises pour une meilleure prise en compte du risque amiante.

En 2009 ce sont près de 2400 fiches CMR, correspondant chacune à une situation d'exposition, qui ont été ouvertes. Elles représentent globalement 36 000 salariés exposés. D'ores et déjà ce sont 7000 salariés qui ont été soustraits au risque.

Pour le volet amiante, 8493 plans de retrait et 93 modes opératoires ont été transmis par 1250 entreprises et enregistrés par les caisses régionales. Les maîtres d'ouvrages récurrents ont été identifiés. L'action se poursuit en 2010 avec des actions ciblées vers ces maîtres d'ouvrage récurrents.

Risques Psychosociaux (RPS)

L'objectif de l'action vise à réduire l'exposition aux RPS par :

- la promotion de l'évaluation de ces risques et leur évaluation primaire dans les entreprises
- le développement de la capacité du réseau à répondre aux demandes des entreprises confrontées à des situations difficiles.

Quatre types d'action doivent être mis en œuvre :

- la formation de tous les agents de secteur des caisses régionales
- l'information et la formation des acteurs des entreprises, notamment les CHSCT
- l'augmentation de la capacité d'expertise des ressources internes, par recrutement, déploiement et formation continue
- la constitution d'un réseau national d'intervenants externes référencés par la branche AT/MP

Dès 2009, ce sont 109 intervenants extérieurs pouvant contribuer à l'offre de service du réseau qui ont été identifiés et 140 contrôleurs de sécurité qui ont été formés aux bases de la prévention des RPS.

TMS

L'action en vue de la réduction des TMS comprend 3 volets :

- des actions collectives vers les secteurs d'activité ciblés par les CTN
- des actions vers les entreprises de plus de 50 salariés, dans lesquels il y a eu 3 maladies professionnelles TMS, entre 2005 et 2007. Le choix de la cible est fait sur ces critères par les caisses régionales
- des actions de communication, autour de la semaine TMS (actions en 2009, et 2011)

En 2009, la semaine TMS a permis de communiquer autour des actions de prévention des risques. Le démarrage de l'action vers les entreprises a conduit à sélectionner 1000 établissements dans lesquels les visites se poursuivent en 2010, dans l'optique de l'élaboration de plans d'action. Parallèlement, le déploiement vers les secteurs d'activité se poursuit en 2010.

Risque Routier

Le programme vise à :

- développer l'approche de prévention du risque en mission lié à l'usage professionnel des VUL
- développer une approche de la prévention du risque trajet domicile-travail

En 2009, des outils ont été élaborés, tant pour le management des véhicules que pour le management des compétences (référentiel de compétences VUL). Parallèlement les caisses régionales ont ciblé plus de 500 établissements utilisant quotidiennement une dizaine de milliers de VUL, dans lesquels une démarche de prévention s'appuyant sur l'utilisation régulière de trois outils (Carnet de suivi, Formation, Achat d'un VUL plus sûr) sera mise en œuvre d'ici 2011.

L'action sur le risque routier se poursuit en 2010 sur la prévention du risque trajet. L'objectif a été adapté afin de privilégier le nombre d'actions par rapport à une couverture de 50 % des départements couverts.

Intérim

Ce programme comprend une enquête-action par questionnaire avec une double finalité :

- la promotion et l'explication des recommandations notamment celles adoptées par la CAT-MP le 21 mars 2007, auprès des agences d'emploi et des entreprises utilisatrices, le questionnaire servant de support d'intervention
- la mise en œuvre d'une radioscopie des pratiques observées dans les agences d'emploi et dans les entreprises utilisatrices par rapport à ces recommandations, afin de fournir aux organisations professionnelles et aux CTN les éléments nécessaires à leurs travaux pour réduire la forte sinistralité dans ce secteur d'activité. L'étalement sur 4 ans donnera des indications sur l'évolution progressive de la prise en compte des recommandations attendue sur la période.

En 2009, l'action des services s'est concentrée sur les agences de l'emploi, à ce titre 1 455 diagnostics ont été réalisés, soit 98,4 % de l'objectif visé.

En 2010, l'action se poursuit vers les agences d'emploi, l'objectif ayant été révisé à la baisse, et vers les entreprises utilisatrices.

Grande Distribution

En 2009, l'action « Prévention des TMS lors de la mise en rayon » a été mise en œuvre par les caisses régionales.

Pour l'année 2009, 1273 établissements ont fait l'objet d'une visite de la caisse régionale pour cette campagne. Les différents modes d'action ont été utilisés : courrier simple, lettre recommandée avec accusé de réception, injonction suivie dans certains cas de majoration.

Au total, 1999 tire-palettes électriques ont été demandés. 1064 ont été mis en place. L'ensemble des enseignes a été visité.

En 2010, l'action « Prévention des TMS et postes d'encaissement » est en cours de déploiement dans les caisses régionales. Elle vise à mettre en œuvre la recommandation R 440, avec pour principal objectif la suppression de la manutention des produits supérieurs à 8 kg. Tout un chacun peut déjà se rendre compte dans sa vie quotidienne de l'impact de cette action dont le bilan sera fait en fin d'année.

BTP

Le plan d'action BTP s'appuie sur le socle commun de prévention qui permet d'agir :

- sur les chantiers (chutes de hauteur, manutention mécanique et hygiène)
- vers les maîtres d'ouvrage et leurs coordonnateurs pour optimiser l'organisation et la logistique des chantiers.

En 2009, l'action des caisses régionales s'est concentrée sur l'information et la communication vers les maîtres d'ouvrage et coordonnateurs SPS (environ 4000 participants aux manifestations organisées), sur des actions concrètes avec les maîtres d'ouvrage (1511 actions recensées) et sur les visites de chantiers (plus de 23 000 visites formalisées). Par ailleurs, 358 contrats de prévention, 189 AFS et 526 injonctions ont concernées la mise en œuvre du socle commun.

En 2010, le plan d'action BTP se poursuit par le bilan qualitatif des actions en direction des maîtres d'ouvrage, maîtres d'œuvre et coordonnateur SPS.